

TITRE II.

Instructions de l'Assemblée Internationale.

5404-5418.

TITRE III.

Jugements exécutés sans hostilités.

5414-5428.

TITRE IV.

Blocus.

5424-5482.

TITRE V.

Jugements exécutés avec hostilités terminées par un armistice.

5433-5442.

TITRE VI.

Autres Règles concernant les Hostilités Nécessaires pour l'Exécution des Jugements par la Force.

CHAPITRE I.

Droits et Devoirs des deux Forces pendant les Hostilités sur Terre.

5443-5464.

CHAPITRE II.

Droits et Devoirs des Forces pendant les Hostilités sur Mer.

5465-5492.

CHAPITRE III.

Prisonniers faits pendant les Hostilités.

5493-5501.

CHAPITRE IV.

Lois concernant les Biens de l'Ennemi sur Terre.

5502-5507.

CHAPITRE V.

Lois concernant les Biens de l'Ennemi sur Mer.

5508-5512.

CHAPITRE VI.

Limitation, Suspension et Fin des Hostilités.

5513-5522.

CHAPITRE VII.

Preuve de la Violation des Règles Susdites et Pénalités Encourues à raison de cette Violation

5523-5524.